



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 15 novembre 2024

ORDRE DU JOUR :

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à la campagne d'emplois BIATSS 2025
2. Délibération relative à la création d'un poste supplémentaire de Chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH) au titre de l'année 2024
3. Délibération portant modifications des statuts IUT de l'Indre
4. Présentation du bilan du chargé de mission de la formation pédicures-podologues
5. Présentation du bilan de la mission développement des partenariats et ressources propres

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

6. Délibération portant modifications de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme chimie
7. Délibération relative aux propositions d'attribution de subventions aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

8. Délibération portant approbation de la charte Science Ouverte de l'Université d'Orléans

AFFAIRES GÉNÉRALES

9. Délibération autorisant le Président de l'Université d'Orléans à se constituer partie civile ès-qualité
10. Délibération portant attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procurations données à :
Etudiants		
EL MAJRESSI Nawelle	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
GLOMBARD Jérémy	Présent	
<i>OVIZE Noémie</i>		
LOHEST Natacha	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
RAYMOND Fleur	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
Siège vacant		
Siège vacant		
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BERTEINA-RABOIN Sabine	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CHAUMEIX Nabiha	Présente	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	M. CLOISEAU
NEDJAI Rachid	Excusé	M. BLOND
THANY Steeve	Présent	Mme BELLANDO
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aïcha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
BURON Frédéric	Présent	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Excusée	
PARET Karine	Excusée	
ROSTANT Julien	Excusé	M. HENRY
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Excusé	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
COSNEAU Fanny	Excusée	
ROIGNOT Amélie	Présente	M. BOCHE
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Excusée	
GAIL France Aimée	Excusée	Mme DESTANDAU
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	
HAMON Ludovic	Excusé	
LABADIE Nadia		
MALBO Gérard (suppléant)	Excusés	
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Excusée	M. MONTILLOT
REY Julien	Excusé	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 16

Nombre de procurations : 6

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BAUCHIRE, Vice-président délégué à la valorisation
M. BONNET, Vice-président Recherche
M. BOUVET, Agent Comptable
Mme DI MASCIO, Directrice de Cabinet, CHU Orléans
M. EMILE, Directeur de l'IUT 36
M. GASPARD, Directeur Général Adjoint aux Ressources
Mme GUETEMME, Chargée de mission Sciences Avec et Pour la Société
Mme LORiot, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
Mme LUCAS, chargée de mission Sciences Ouvertes
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
M. PANCHOUT, Chargé de mission pédicure podologue
Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration
M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme MAITRE, Chargée de mission Développement des Ressources Propres et des Partenariats auprès de la DGS

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 9h13. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Nouveau Directeur Général Adjoint aux Ressources :

Le Président annonce l'arrivée de M. Jérôme GASPARD en tant que Directeur Général des Services adjoint aux ressources (patrimoine, finances et ressources humaines). M. GASPARD, issu de la fonction publique territoriale, exprime sa satisfaction d'intégrer l'Université d'Orléans et remercie les équipes pour leur accueil chaleureux.

Retour sur l'évènement tragique survenu à l'UFR DEG :

Le Président annonce avec regret le décès de M. Joël GUICHERON, agent au service logistique de l'UFR DEG depuis 1995, survenu à la suite d'un malaise cardiaque sur son lieu de travail. Cet événement a profondément marqué les collègues présents lors de son malaise. Un moment de recueillement sera organisé la semaine prochaine, synchronisé avec l'inhumation qui se tiendra en Guadeloupe, région d'origine de M. GUICHERON.

Budget et subventions :

Le Président signale que la subvention pour charges de service public reçue est incomplète, avec un manque estimé à 630 000 €, répartis comme suit : 500 000 € liés à la santé et 130 000 € correspondant, selon le Ministère, à un ajustement de la compensation pour les étudiants boursiers. Les échanges se poursuivent pour clarifier les bases de calcul utilisées.

Chaires de Professeurs Juniors (CPJ) :

La procédure pour les demandes de CPJ, initialement bloquée en raison d'un retard ministériel, est désormais réouverte jusqu'au 5 décembre 2024. Le nombre de chaires disponibles est cependant réduit à environ 200 (170 pour les universités et 30 pour les organismes). L'établissement maintient sa stratégie actuelle avec deux propositions : une CPJ dans le domaine de la santé (universitaire, non hospitalo-universitaire) et la seconde CPJ associée à l'ARD MATEX (Multimatériaux en conditions extrêmes).

Classement et internationalisation :

Le Président se félicite des progrès réalisés dans le classement Times Higher Education sur lequel l'Université d'Orléans se situe dans la tranche 1000-1100 au niveau mondial, avec un bon score en internationalisation (434e position).

Lors d'une récente visite en Pologne pour les 80 ans de l'Université Marie Curie, l'Alliance ATHENA a renouvelé ses accords de partenariats internationaux avec des universités. De plus, l'Université d'Orléans a renouvelé son double diplôme avec Siegen et démarré un nouveau avec Porto. D'autres collaborations sont en cours de développement, marquant les effets positifs de l'Université européenne.

Partenariat avec le Qatar :

Une convention a été signée à l'UNESCO avec le Qatar pour accueillir des étudiants du Qatar, notamment à l'Institut de Français et à Polytech. Le Président souligne l'intérêt stratégique de cette coopération pour attirer des élites étrangères, bien que les flux d'étudiants resteront modestes.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) HAPPIS (APPLications Industrielles et Sécurité) :

Le Président annonce que l'université a répondu à l'AMI CMA avec un projet intitulé HAPPIS, centré sur l'hydrogène. L'objectif est de faire évoluer plusieurs formations pour répondre aux besoins croissants de la filière hydrogène. Le Président donne plusieurs exemples de formations concernées, notamment celles autour de l'énergie moteur à Polytech, les formations des IUT en génie mécanique et productique, ainsi que celles de l'INSPE pour former les futurs formateurs. Ces formations intègrent toutes des éléments liés aux contraintes et aux spécificités de l'hydrogène, en particulier dans les domaines de la mobilité, des risques associés et du développement des compétences nécessaires pour les futurs techniciens et ingénieurs.

Le projet HAPPIS a ainsi été retenu et bénéficie d'une subvention conséquente de 3,5 Millions d'euros, accompagnée d'un courrier officiel signé par le Ministère, qui inclut des félicitations personnelles du Premier Ministre. Ce courrier reconnaît la grande qualité du projet et positionne l'Université d'Orléans comme un acteur clé dans la formation pour la filière hydrogène. Le projet s'appuie sur un partenariat avec deux laboratoires communs Université d'Orléans / entreprise qui travaillent sur la combustion hydrogène. Une collaboration avec le

CNRS est également envisagée. Le Président rappelle que le projet est mené en coopération avec la Région, le Rectorat, l'INSA, et l'Université de Tours.

Rapport Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) / Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) sur la santé à Orléans :

Le rapport conjoint des inspections générales analyse le premier cycle de médecine à Orléans ainsi que la montée en puissance du second cycle. Le rapport est très favorable et souligne la grande qualité du travail réalisé par l'Université d'Orléans. Le rapport évoque également le recrutement de 21 enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, contre un objectif de 24. Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur à la cible, il est jugé très honorable, notamment en comparaison avec d'autres établissements qui rencontrent de grandes difficultés à recruter dans ce secteur.

Le rapport formule plusieurs recommandations telles que la création d'une UFR de santé, plutôt qu'une UFR de médecine classique. Il suggère également de regrouper les formations en médecine et kinésithérapie. Une ouverture est envisagée au plus tard en 2027, mais le Président estime ce délai trop long et plaide pour une ouverture dès 2025, considérant que tout est prêt pour avancer plus rapidement.

Sur le plan de l'encadrement, le rapport prend pour référence le taux d'encadrement de l'Université de Poitiers, ce qui est jugé satisfaisant mais légèrement conservateur. En revanche, sur la question des chefs de clinique assistants, qui correspondent à l'équivalent des ATER, la cible fixée est élevée mais réaliste, permettant un fort recrutement. Ces chefs de clinique assistants représentent une ressource essentielle car ils constituent le vivier pour les futurs enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires.

La diffusion du rapport soulève des interrogations, car des consignes ministérielles contradictoires sont reçues. Bien que le document soit initialement classé comme « non diffusable », certaines copies ont été diffusées par d'autres sources. Le Président a demandé une clarification au Ministère et considère qu'une publication officielle serait bénéfique car cela permettrait de valoriser les efforts considérables des équipes qui ont travaillé intensément sur ce projet, mais également de reconnaître publiquement les succès de l'établissement.

Comité électoral consultatif :

Le Président indique qu'un comité électoral consultatif s'est tenu la veille de la séance dans le cadre de la préparation des élections des représentants des étudiants et des personnels au conseil d'administration et au conseil académique.

Il précise que tout s'est déroulé sans incident notable, ce qui est un point positif. L'arrêté de publication des listes candidates officielles vient d'être signé : cet arrêté devrait être publié dans la journée. Le Président recommande aux intéressés de consulter cet arrêté pour obtenir tous les détails sur les listes et les candidats.

Le Président présente quelques données chiffrées sur les listes candidates :

- 2 listes pour le collège A du Conseil d'Administration (CA).
- 3 listes pour le collège B du CA.
- 5 listes pour le collège C du CA.

Concernant les autres conseils, le Président note la diversité des collèges, qui sont définis par discipline ou diplôme, rendant le décompte plus complexe.

M. MONTILLOT souhaite compléter les informations précédentes concernant l'hydrogène. Il revient sur une réunion qui portait sur les avancées et les projets relatifs au schéma local d'enseignement supérieur, recherche, innovation, transfert de technologie.

M. MONTILLOT évoque la labellisation HAPPIS pour l'hydrogène et souligne la qualité de la conférence tenue sur les questions de sécurité liées à l'hydrogène. Cette dynamique devrait faciliter les échanges et permettre d'organiser un tour de table avec le CNRS.

Concernant le rapport IGAS-IGESR, M. MONTILLOT rappelle l'objectif d'une universitarisation complète des formations médicales d'ici 2027. Il insiste sur la vigilance nécessaire pour que cette échéance soit respectée. M. MONTILLOT évoque également la sollicitation récente de l'Ordre des sages-femmes, en lien avec la réforme visant à intégrer un doctorat à leur formation. Actuellement, seule l'Université de Tours propose une formation en maïeutique, avec environ 30 à 35 étudiants, ce qui est jugé insuffisant pour répondre aux besoins régionaux et nationaux. Une ouverture d'une formation en maïeutique à Orléans est donc souhaitée.

Le Président souligne l'importance d'une meilleure collaboration entre les formations médicales et paramédicales pour assurer une universitarisation des formations paramédicales à Orléans. Il appelle à une accélération des échanges pour gérer efficacement les nombreux dossiers en cours.

M. MONTILLOT insiste sur l'importance que les formations de sages-femmes s'inscrivent impérativement dans le cadre universitaire. M. MONTILLOT annonce également que l'entreprise responsable du chantier du campus Madeleine pour l'îlot 16 a été sélectionnée. Ce projet inclut notamment 6 amphithéâtres, avec des travaux de terrassement prévus dès décembre 2024. La durée estimée des travaux est de 2 ans. Concernant le bâtiment administratif 15B, il annonce que le chantier est en avance sur le calendrier initial et devrait être livré entre fin 2025 et début 2026. Le nom de l'entreprise sélectionnée pour l'îlot 16 sera annoncé lors du Conseil de Métropole prévu le 21 novembre 2024.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

1. Délibération relative à la campagne d'emplois BIATSS 2025

Le Président insiste sur le contexte d'incertitude particulièrement marqué cette année. Les débats parlementaires sur le budget de l'État sont en cours et une prolifération d'amendements est observée, qualifiée par le Président de proche d'un « concours Lépine », ce qui illustre l'ampleur et la créativité des propositions. À ce jour, il est impossible de prévoir avec exactitude la réalité du budget pour 2025. Bien que naturellement optimiste, le Président avoue que les incertitudes actuelles dépassent ce qui était imaginable il y a seulement quelques semaines. En raison de cette situation, la campagne d'emploi 2025 a été élaborée avec prudence même si l'objectif reste de maintenir tous les emplois existants et, dans la mesure du possible, d'augmenter légèrement leur nombre. Cette approche prudente et volontariste aura des implications sur le budget 2025.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, Mme RUILIER, Directrice Générale des Services et Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines, à présenter le projet de campagne d'emplois BIATSS 2025.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. THANY demande des précisions sur la durée de la campagne de repyramidage des BIATSS.

Mme ANDREAZZA explique que la campagne actuellement en cours est sur le point de se conclure, avec les derniers résultats attendus prochainement. Elle précise que, selon les prévisions officielles, le processus de repyramidage des BIATSS est censé se prolonger jusqu'en 2027. A ce jour, aucune information nouvelle n'a toutefois été communiquée par le Ministère, laissant persister une incertitude sur les prochaines étapes ou les éventuelles modifications du calendrier.

M. THANY exprime ses préoccupations quant à une éventuelle interruption de la campagne avant 2027, bien que celle-ci soit prévue par la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Il appelle à maintenir ce dispositif pour offrir des perspectives d'évolution aux jeunes collègues recrutés. Il insiste sur l'importance d'accompagner les jeunes ingénieurs d'études (IGE), souvent titulaires de doctorats, vers des promotions au grade d'ingénieurs de recherche (IGR), en tenant compte de leur potentiel scientifique et de leur contribution dynamique aux laboratoires. M. THANY observe que les campagnes internes classiques privilégient fréquemment les promotions fondées sur l'ancienneté. Ce mécanisme, bien qu'utile, peut freiner la progression de jeunes collègues brillants, limitant leur engagement dans l'établissement.

La Présidente du Conseil Académique rappelle qu'en principe l'idée de la LPR était d'augmenter justement la technicité en soutien des laboratoires de recherche. Elle confirme que des efforts significatifs ont été réalisés entre 2022 et 2024 avec près de 30 repyramidages, et que la LPR prévoit une poursuite de ce programme jusqu'en 2027. Cette ambition repose cependant sur une situation budgétaire incertaine.

Le Président ajoute que le nœud du problème sur les deux prochaines années sera malheureusement budgétaire. Bien que le Ministère compense les coûts salariaux la première année d'une promotion, cette charge revient ensuite à l'établissement, engendrant une augmentation structurelle de la masse salariale. Une hausse de 5 Millions d'euros est attendue pour la prochaine campagne, ce qui pourrait, sans un soutien supplémentaire du Ministère, compromettre la capacité de l'établissement à poursuivre le repyramidage. Le dispositif, bien que bénéfique, constitue ainsi une source importante de Glissement Vieillesse Technicité (GVT), mettant dès maintenant en péril l'équilibre budgétaire.

M. THANY confirme partager ce constat. Il considère qu'on va se rendre compte au bout d'un certain temps qu'on a poussé les choses un peu beaucoup trop loin sans les mettre au niveau des établissements. Il insiste sur l'importance de mener une politique RH plus fine et de valoriser les jeunes chercheurs et ingénieurs en tenant compte de leur dynamisme et de leur rôle scientifique dans les laboratoires. Il invite également à éviter les promotions basées uniquement sur l'ancienneté pour préserver l'équilibre budgétaire et garantir une reconnaissance juste et méritée. M. THANY considère qu'il est important de proposer des perspectives claires aux jeunes talents, particulièrement dans les établissements plus modestes.

Le Président explique que plusieurs repyramidages sont en cours, concernant notamment des postes d'IGE, d'IGR et de Professeurs des Universités. Ces initiatives représentent une avancée positive, mais elles nécessitent une réflexion approfondie lors des départs en retraite ou des mutations. Il insiste sur l'importance de ne pas republier automatiquement les postes dans leur configuration initiale. Selon lui, il faut évaluer les besoins spécifiques au moment du départ et, si nécessaire, requalifier certains postes. Le Président prend ainsi l'exemple du LPC2E, où un poste IGR a été transformé en IGE pour mieux répondre aux besoins locaux et s'aligner avec la stratégie du laboratoire. Cette approche permet également de libérer des marges financières pouvant être réaffectées à des postes prioritaires. Le Président insiste sur le fait qu'une telle réflexion doit être menée à l'échelle de l'établissement, bien que certains collègues puissent se montrer réticents en raison de leur attachement à la configuration actuelle des postes. Le Président estime toutefois qu'il est essentiel d'avoir le courage de poser ces questions et de prendre des décisions adaptées à chaque situation, même si cela n'est pas toujours simple.

M. THANY prend l'exemple des postes d'adjoints techniques qui sont associés à des rémunérations très faibles, ce qui conduit souvent à une démotivation rapide des personnes recrutées. Ces collègues quittent, en général, leur poste au bout d'un ou deux ans, ce qui alimente un sentiment de précarité et nuit à la stabilité des équipes. Proposer ce type de postes revient, selon lui, à participer à la précarisation de l'emploi. M. THANY recommande donc d'éviter autant que possible de créer ou de reconduire de tels postes, qui ne répondent pas aux besoins d'attractivité et de durabilité recherchés. M. THANY demande ensuite où en est la réflexion sur l'idée d'avoir une personne dédiée, au niveau de la DRH ou d'un autre service, pour intervenir dans les laboratoires confrontés à des absences récurrentes dans les domaines du secrétariat ou d'administratif.

La Présidente du Conseil Académique explique que cette idée correspond au dispositif déjà en place concernant les « postes brigades ». L'université a déjà instauré ce type de poste, avec actuellement deux personnes occupant ces fonctions. L'objectif est désormais de renforcer ce dispositif avec un poste supplémentaire, ce qui permettrait de couvrir un panel élargi de compétences, incluant des domaines comme la gestion financière, les tâches administratives générales et les besoins liés à la scolarité. Cette évolution vise à répondre de manière plus complète et réactive aux besoins variés de l'établissement.

M. BOCHE rappelle que cette campagne d'emploi BIATSS s'inscrit dans un contexte national marqué par des contraintes budgétaires strictes. Il note que certains choix effectués par l'établissement sont directement influencés par cette austérité, mais insiste également sur le fait que d'autres relèvent de décisions internes. Il exprime les grandes inquiétudes des personnels BIATSS et de leurs représentants face au projet présenté. Il compare, à titre d'exemple, les quatre créations de postes annoncées, hors médecine, aux 79 demandes exprimées par les responsables de service. Ces besoins, déjà triés par les laboratoires et services, reflètent l'ampleur du déficit en personnel.

Sur la question des concours, M. BOCHE remarque que seulement 6 concours sont prévus cette année, contre 9 l'année précédente. Cette baisse intervient alors que de nombreux titulaires BIATSS ont quitté l'établissement ces dernières années, ce que les documents officiels confirment.

M. BOCHE regrette que l'établissement ait accéléré le recours à des contractuels sans offrir de véritables perspectives de titularisation à ces derniers et alors même que certains souhaitent rester et sont essentiels au fonctionnement des structures. Afin d'éviter cette « fuite massive », M. BOCHE plaide pour des concours internes afin de permettre des promotions et de fidéliser les collègues. La diminution du nombre de postes ouverts aux concours est perçue comme un signal négatif, surtout dans un contexte où les emplois précaires augmentent.

M. BOCHE aborde ensuite 2 transformations de postes particulièrement problématiques selon lui, et qui apparaissent totalement indépendantes des dépressions nationales. La première concerne la conversion d'un poste vacant de catégorie B en catégorie C à l'IUT de Bourges. Cette décision va, selon lui, à l'encontre des efforts pour proposer des opportunités de progression aux agents et pour les inciter à rester dans l'établissement. La seconde porte sur la transformation de deux postes de catégorie C d'agents de sécurité pour créer un poste de responsable incendie dans l'établissement. S'il reconnaît l'intérêt d'un poste dédié à cette fonction, M. BOCHE critique la suppression des postes de catégorie C dans la filière technique, notamment dans un domaine aussi stratégique que la sécurité. Il insiste sur les conséquences à long terme de ces choix, soulignant que l'externalisation croissante des missions des filières techniques pose des questions sur son coût réel. Il rappelle que, dans le passé, des agents fermaient les bâtiments du campus, une tâche aujourd'hui externalisée. Avec l'ouverture imminente d'un nouveau site en centre-ville, nécessitant des mesures de sécurité renforcées, M. BOCHE appelle à anticiper et à réintroduire des personnels permanents pour ces missions.

En conclusion, M. BOCHE explique que, lors du Comité Social d'Administration (CSA) du 4 novembre 2024, la FSU et l'ensemble des représentants des personnels ont voté contre le projet de campagne d'emplois. Il regrette que l'établissement n'ait apporté aucune modification au projet malgré les contre-propositions formulées, certaines sans impact budgétaire majeur. Cette absence de dialogue a conduit à une reconvoction précipitée avant le Conseil d'Administration, une décision qu'il juge regrettable. M. BOCHE réaffirme que, comme lors du CSA, la FSU votera contre cette proposition.

Le Président souhaite tout d'abord relativiser les propos de M. BOCHE concernant la « fuite massive » utilisée pour décrire le départ des personnels BIATSS. S'appuyant sur des données chiffrées issues du Rapport social unique (RSU) qui sera d'ailleurs voté prochainement, il précise que les effectifs administratifs et techniques ont augmenté pendant ce mandat, passant de 800 à 860 personnels.

Concernant le recours accru aux contractuels, le Président défend la politique actuelle en expliquant que de nombreux jeunes recrutés en CDI s'en déclarent satisfaits. Il rappelle que le concours n'est pas la seule voie d'évolution dans la fonction publique et que l'Université d'Orléans affiche un pourcentage de contractuels bien inférieur à celui de nombreux établissements comparables, y compris en Région Centre-Val de Loire. Il réaffirme également l'engagement de l'Université pour la défense du statut des fonctionnaires. Sur le sujet précis des transformations de postes de catégorie C, le Président rappelle que les deux postes concernés sont vacants, l'un depuis deux ans, l'autre depuis une période plus récente. Il affirme que cette vacance prolongée montre que ces postes ne répondent pas aux besoins ni aux attentes des candidats. Face à cette situation, l'Université a choisi de transformer ces postes pour créer un poste de catégorie B dédié à la sécurité incendie, conformément à l'analyse de la responsable du service hygiène et sécurité. Cette dernière considère d'ailleurs ce nouveau poste comme une priorité pour renforcer la sécurité sur le campus. Le Président indique avoir toute confiance envers l'expertise de la responsable concernée et juge cette transformation comme une décision pragmatique et adaptée aux besoins réels de l'établissement. Il invite à ne pas s'enfermer dans des positions de principe en défendant systématiquement le maintien des postes vacants. Il reconnaît que la suppression de ces postes de catégorie C pourrait être perçue comme un choix économique, mais insiste sur l'importance d'adapter les ressources humaines aux besoins opérationnels.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration n'a pas à voter sur les transformations de postes, mais seulement sur l'ouverture des concours pour 2025. Ces transformations sont présentées ici par souci de transparence.

Le Président soumet la liste des concours ouverts dans le cadre de la campagne d'emplois BIATSS 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	17
Contre :	3

→ **Vote du Conseil** : les concours ouverts dans le cadre de la campagne d'emplois BIATSS 2025 est adoptée à l'unanimité.

À l'issue de la discussion sur la campagne d'emploi 2025, le Président annonce que cette campagne d'emploi BIATSS sera la dernière menée par la Présidente du Conseil Académique dans le cadre de son mandat actuel. Faisant écho aux applaudissements reçus lors de la précédente réunion pour sa dernière campagne d'emplois enseignants-chercheurs, il félicite chaleureusement Mme ANDREAZZA pour son implication et le travail accompli.

2. Délibération relative à la création d'un poste supplémentaire de Chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH) au titre de l'année 2024

Le Président présente la proposition de création d'un poste supplémentaire de Chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH) au titre de l'année 2024.

Le Président rappelle que des créations de postes de Chefs de Clinique Assistant des Hôpitaux Universitaires (CCA-HU) ont déjà été validées par le Conseil. Les recrutements effectués au 1^{er} novembre ont permis de pourvoir ces postes, mais un candidat supplémentaire, jugé excellent, a été identifié. Compte tenu de la rareté des bons profils dans certaines spécialités comme la cardiologie, il a été décidé, en concertation avec le Recteur et en l'absence de réponses ministérielles pendant une période transitoire, de créer un support supplémentaire à titre exceptionnel.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la création d'un poste supplémentaire de Chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH) au titre de l'année 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création d'un poste supplémentaire de Chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH) au titre de l'année 2024 est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération portant modifications des statuts IUT de l'Indre

Le Président confirme que la proposition concernant les nouveaux statuts de l'IUT de l'Indre a été présentée au Conseil de l'IUT, où elle a été largement approuvée, avec une unanimité des membres présents. Cette proposition a également été discutée et validée en Comité Social d'Administration (CSA), où elle a obtenu également un vote unanime. Le document a donc été examiné et relu par deux instances avant sa présentation, ce qui garantit, selon le Président que la version actuelle est suffisamment aboutie.

Le Président invite M. EMILE à présenter le projet de modifications des statuts IUT de l'Indre au titre de l'année 2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les modifications des statuts IUT de l'Indre au titre de l'année 2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les modifications des statuts IUT de l'Indre au titre de l'année 2024 sont adoptées à l'unanimité.

4. Présentation du bilan du chargé de mission de la formation pédicures-podologues

Le Président rappelle que, conformément à l'engagement pris en début de mandat, les chargés de mission et les vice-présidents délégués sont appelés à présenter régulièrement un point d'avancement sur leurs missions. Il précise qu'au départ, la mission confiée à M. PANCHOUT se concentrait uniquement sur la formation Pédicure-Podologue, mais qu'elle s'est étendue au fil du temps pour inclure d'autres projets. M. PANCHOUT travaille désormais également sur le développement de la formation en psychomotricité, un domaine qui progresse de manière irrégulière, mais qui continue d'avancer.

Une première communication a aussi eu lieu avec les sages-femmes, et des discussions ont été amorcées concernant les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers), bien que ce sujet soit encore en attente. Le Président précise que l'Université a déjà beaucoup de projets en cours, notamment dans les domaines de la kinésithérapie, de la pédicurie-podologie et de la psychomotricité. Il indique qu'il est probable que les projets suivants concernent les sages-femmes ou les IFSI, mais cela dépendra de l'évolution des priorités.

Le Président invite M. PANCHOUT à présenter son bilan.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président partage une réflexion sur un projet innovant lancé par les kinésithérapeutes de l'université, celui d'une clinique pédagogique. Le projet a débuté avec la reconstitution d'une chambre d'hôpital et d'un cabinet de kinésithérapie dans un sous-sol du bâtiment de l'EUK-CVL. L'objectif est de créer une clinique pédagogique, où les étudiants pourront recevoir des soins tout en étant formés dans un environnement réaliste. Les premiers patients seraient les étudiants eux-mêmes, pour améliorer leur accès aux soins et compléter leur formation. L'idée serait donc d'étendre ce projet aux pédicures-podologues et autres formations paramédicales (psychomotriciens, ...), en rapprochant géographiquement les différents programmes autour de cette clinique pédagogique. Ce projet ambitieux rencontre des défis, notamment en termes d'accès aux données des patients, de flux financiers et de questions d'investissement. Ce projet pourrait cependant avoir un impact majeur sur la formation en soins de santé, en réduisant les coûts par étudiant et en favorisant une approche interprofessionnelle plus forte.

M. PANCHOUT ajoute que ce projet est extrêmement ambitieux car complètement novateur. Même à l'international, il n'existe aucune mutualisation de l'ensemble des formations paramédicales dans une même clinique pédagogique.

Le Président remercie chaleureusement M. PANCHOUT pour son travail sur le projet de clinique pédagogique interprofessionnelle, soulignant qu'il s'agit d'une mission particulière, car les résultats ne seront visibles qu'à long terme. Bien que le projet ne soit pas encore finalisé, il considère que des progrès significatifs ont été réalisés, et le projet semble prendre de plus en plus d'ampleur. La reconnaissance croissante de ce travail est d'ailleurs manifeste, avec de plus en plus d'invitations à discuter de ce projet innovant.

Le créneau du paramédical à Orléans devient de plus en plus stratégique. Le Président remarque qu'en comparaison avec d'autres facultés de santé, le secteur paramédical est souvent perçu comme moins prestigieux, malgré ses nombreuses opportunités. À terme, il envisage de créer une faculté de santé à Orléans qui pourrait inclure un Institut paramédical et un département de médecine. Cette initiative serait une manière de se distinguer et de se différencier des autres institutions médicales en France.

Un domaine spécifique qui pourrait être mis en avant dans cette future faculté serait la médecine physique et de réadaptation, une spécialité médicale qui, bien que souvent sous-estimée, pourrait jouer un rôle crucial dans l'avenir. Selon le Président, la médecine de réadaptation est une discipline qui aide les patients à vivre avec leurs conditions médicales, en enseignant comment s'adapter à de nouveaux modes de vie suite à des blessures ou des handicaps. Cette approche, qui vise à améliorer la qualité de vie des patients sans se concentrer directement sur la guérison, sera probablement de plus en plus essentielle à l'avenir. Le Président est convaincu qu'il existe un véritable potentiel pour Orléans de se positionner comme un centre d'excellence dans ce domaine spécifique, notamment en combinant les formations paramédicales avec des approches innovantes en médecine physique et réadaptation.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. THANY interroge sur l'implication de la Région et de la Métropole dans le projet de la clinique pédagogique. Il s'interroge sur leur position et leur soutien, notamment face aux investissements nécessaires.

M. PANCHOUT signale que la Région est partenaire clé dans le projet et joue un rôle crucial en tant que financeur. Il a d'ailleurs été soulevé par la Région la nécessité de fournir des éléments démographiques supplémentaires, ce qui a été résolu grâce à une présentation détaillée fournie par le Conseil de l'Ordre des Pédicures-Podologues. L'analyse budgétaire a également été finalisée récemment et sera partagée avec les responsables régionaux. La Région attend également l'accord des Ministères pour se projeter dans le projet.

Concernant la Métropole, le Président précise qu'aucune discussion formelle n'est engagée à ce jour, mais qu'au niveau politique, l'idée était de ne pas solliciter les partenaires tant que le projet n'était pas bien structuré. Le Président de la Région soutient l'objectif d'avoir un Institut paramédical à Orléans. Il y a des discussions concernant les échéanciers financiers, mais l'objectif est soutenu. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche soutient le projet et les conseillers sont impliqués, fournissant un accompagnement régulier. Le Ministère de la Santé soulève des préoccupations spécifiques concernant la durée du cursus des pédicures-podologues proposé, qui prévoit un programme de 1+3 (une année préparatoire + trois ans de formation principale), avec une année supplémentaire de spécialisation. Pour le Ministère, cela est perçu comme un cursus trop long, car leur préférence va vers un modèle 3+2 (trois ans de formation initiale, puis deux années de spécialisation). Le Président souligne que le schéma proposé vise à harmoniser la formation pour toutes les professions paramédicales, y compris kinésithérapeutes, pédicures-podologues et psychomotriciens, pour créer une « industrialisation » de l'universitarisation, ce qui permettrait de simplifier et uniformiser le parcours des étudiants. Bien que la conseillère du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche comprenne l'avantage de ce modèle, le Ministère de la Santé reste réticent, ayant une vision plus traditionnelle de la formation des professionnels de santé et craignant que l'universitarisation ne nuise à la pratique clinique et au savoir-faire professionnel. Le Président souligne la nécessité de démontrer que l'université est capable de proposer des formations professionnalisantes et adaptées à la réalité du terrain. Cela inclut la formation en apprentissage et l'approfondissement des compétences professionnelles. La perception actuelle de l'université par certains acteurs semble figée dans un modèle datant de 30 ans, ce qui nécessite un travail de communication supplémentaire pour actualiser cette vision.

M. MONTILLOT aborde ensuite la position de la Métropole concernant les problématiques paramédicales et médicales dans la région. Il évoque plusieurs initiatives en cours pour améliorer la formation paramédicale et médicale dans la Métropole. Cette dernière travaille ainsi sur un projet visant à accueillir la formation en psychomotricité dans ses locaux à partir de septembre 2025. Des travaux ont déjà commencé cet été pour préparer le centre d'innovation métropolitain pour cela. Des discussions sont en cours entre la Métropole, la Région, l'ARS, et l'Université d'Orléans pour installer l'Institut supérieur des professions de santé (manipulateurs radio, orthophonistes, ...). Bien que ce projet soit pour l'instant en phase de réflexion, il est envisagé d'adjoindre cet institut à l'université d'Orléans, en particulier au département de formation médicale. Bien que certaines professions paramédicales, comme la psychomotricité, ne soient pas encore universitarisées, elles bénéficient déjà d'un partenariat avec l'Université d'Orléans, où elles partagent des locaux avec l'EUK.

Le Président conclut en soulignant l'importance de l'interaction entre l'Institut Supérieur des Professions de Santé (ISPS) et l'Université d'Orléans pour élargir l'offre de formations paramédicales dans la Région.

Il rappelle que les psychomotriciens, bien que non universitarisés sont déjà présents dans les locaux de l'université et partagent les locaux avec l'EUK. Comme les effectifs de l'EUK sont en forte croissance, des discussions ont eu lieu pour optimiser l'utilisation des locaux disponibles. La Métropole a lancé des travaux dans le bâtiment en face de Polytech pour y

installer temporairement les étudiants en psychomotricité, afin de libérer de la place pour les kinésithérapeutes. Cela vise à soutenir l'expansion de l'EUK tout en respectant la nécessité d'un espace pour les psychomotriciens.

Le Président signale également que le travail continue, en collaboration avec le CHU d'Orléans pour l'universalisation de la formation des psychomotriciens. Cette formation est actuellement pilotée par le CHU et financée par la Région. L'objectif est de transférer cette responsabilité à l'Université d'Orléans une fois le déménagement des locaux de Madeleine réalisé. Le nouveau site libéré, après quelques travaux, pourra accueillir la faculté de médecine et des départements de formations paramédicales, tels que les kinésithérapeutes et les psychomotriciens. Le site de l'UFR DEG sera ainsi réaménagé pour accueillir de manière cohérente un pôle de formation orienté vers les domaines médicaux, de rééducation et de réadaptation. Ce pôle sera situé à proximité immédiate de Polytech et à une courte distance du CHU, ce qui en fait un emplacement stratégique pour l'ensemble des formations paramédicales.

Mme DI MASCIO souhaite souligner l'importance de la complémentarité entre la formation des médecins et des paramédicaux. Elle met en avant le lien essentiel entre la formation des médecins généralistes et des spécialistes, ainsi qu'entre les médecins et les soignants paramédicaux. Elle insiste sur le fait qu'une formation complète et intégrée est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du système de santé. Les généralistes ne peuvent pas exercer sans spécialistes, et inversement. De la même manière, la formation des paramédicaux est indispensable pour que les médecins puissent exercer efficacement. Concernant l'universitarisation des formations paramédicales et bien qu'il y ait un mouvement pour intégrer les formations paramédicales dans l'Université, Mme DI MASCIO reconnaît qu'il reste un travail de clarification à faire avec le Ministère de la Santé. Une réunion de travail est prévue pour aider à aligner les différents acteurs et faire avancer le projet dans une direction commune. Mme DI MASCIO évoque également la formation en maïeutique, soulignant la demande croissante des sages-femmes. Elle rappelle qu'Orléans possède la 5^e maternité de France, un élément de fierté pour la Région, et qu'il est essentiel de soutenir les sages-femmes et d'améliorer la formation dans ce domaine. Ce soutien contribue à l'attractivité des gynécologues et médecins chirurgiens et joue un rôle dans l'attractivité du territoire pour ces professionnels. Mme DI MASCIO remercie l'ensemble des financeurs et partenaires pour leur travail et rappelle que toutes ces initiatives vont dans la même direction et sont cruciales pour la réussite du projet.

M. MONTILLOT intervient pour apporter des précisions financières concernant les projets en cours, notamment sur le réaménagement des infrastructures dédiées aux formations paramédicales et médicales. Concernant le réaménagement pour les Formations Paramédicales, un budget d'1 Million d'euros a été alloué pour le réaménagement des locaux, en particulier pour accueillir les formations de psychomotricité, mais également pour d'autres formations paramédicales à venir. Cela souligne l'engagement financier de la Métropole pour soutenir le développement de ces filières. La Métropole apportera également un soutien financier pour la construction du 2^{ème} bâtiment destiné à l'IFSI, afin de répondre aux besoins croissants en formations d'infirmiers et d'aides-soignants. Ce projet est en collaboration avec la Région, qui partage également les coûts de ce développement. M. MONTILLOT met ensuite en lumière la croissance importante des accouchements au CHU d'Orléans, qui devrait atteindre 4000 accouchements d'ici janvier, un nombre très élevé, juste après Marseille. Orléans dépasse ainsi Tours, avec environ 1000 à 1500 accouchements de plus.

Il précise que, dans certains cas, des accouchements ont dû être redirigés vers des structures périphériques faute de sages-femmes, une situation qu'il qualifie d'« innommable », et qui témoigne des enjeux de ressources humaines dans le domaine de la maïeutique. M. MONTILLOT insiste sur la nécessité d'une réponse adaptée pour soutenir ces formations paramédicales, ainsi que la mise en place d'infrastructures adaptées aux besoins croissants du territoire, notamment pour les formations en soins infirmiers et maïeutiques.

M. THANY considère qu'il s'agit, en effet, de projets transformant qui permettent également aux étudiants d'accéder à des formations à coûts moindres. Leur implantation permettra également à terme de développer l'implantation de ces professionnels dans la Région, ce qui est assez extraordinaire dans une Région en pénurie médicale. M. THANY interroge ensuite concernant les difficultés de recrutement sur Parcoursup qui ont été évoquées.

M. PANCHOUT explique que le principal problème avec Parcoursup réside dans la diversité des profils des étudiants qui arrivent en première année. Avant l'introduction de ce système, un concours d'entrée implicite permettait une certaine sélection, assurant que les étudiants étaient mieux préparés pour commencer leur formation intensive. Avec Parcoursup, cette sélection est moins évidente, ce qui a conduit à des difficultés d'adaptation pour les écoles, particulièrement en pédicure-podologie, où le calendrier de formation est serré et ne correspond pas toujours à celui des universités. Cette divergence de profils rend plus complexe l'intégration des étudiants dans un programme déjà exigeant. Il est suggéré que la sélection pourrait être plus socialement acceptable si elle se basait sur des critères locaux. Ce système permettrait, à davantage d'étudiants locaux, de rejoindre ces formations paramédicales, particulièrement dans un territoire en pénurie de professionnels. De plus, l'Université d'Orléans a collaboré avec l'Université de Tours pour faciliter la formation paramédicale et créer des opportunités locales. M. PANCHOUT souligne également le manque d'utilisation des passerelles, qui sont des voies de transition entre différentes formations et niveaux d'études. Ces passerelles pourraient permettre de diversifier les profils des étudiants, en offrant des opportunités aux candidats du territoire et en évitant qu'ils n'aient à se tourner vers des formations plus éloignées, parfois en Europe.

Le Président remercie M. PANCHOUT pour la présentation de son bilan et pour le travail réalisé et propose de poursuivre l'étude des points de l'ordre du jour.

5. Présentation du bilan de la mission développement des partenariats et ressources propres

Le Président rappelle avoir instauré une contribution de 20% sur le budget de chaque composante de l'Université pour créer un pot commun permettant de financer des actions à l'échelle de l'établissement plutôt qu'au niveau de chaque composante. Cette décision a suscité de la controverse au sein de l'établissement, avec des votes contre de certaines entités comme Polytech et les IUT. Cette contribution a été mise en place en raison du fait que la quasi-totalité de la subvention de charge pour service public de l'université est consommée par la masse salariale et le chauffage, laissant très peu de marge de manœuvre pour d'autres projets. Ainsi et en dépit des résistances initiales, il y a eu une hausse de 45% des ressources propres de l'Université, ce qui témoigne du succès de la mesure. L'objectif de la mission était également de renforcer les liens de l'université avec le monde socio-économique, en particulier avec les entreprises (banques, BTP, etc.). Le Président précise que la valorisation ne concerne pas uniquement la recherche, mais englobe toutes les formes de valorisation. Un travail remarquable a été accompli par Mme MAITRE et M. BAUCHIRE.

Le Président invite Mme MAITRE, Chargée de mission Développement des Ressources Propres et des Partenariats auprès de la DGS, à présenter le bilan de sa mission.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT aborde la question de la clôture de la Fondation, mentionnant notamment le transfert financier pour l'acquisition du séquenceur à haut débit. Il soulève ensuite l'idée de recréer une nouvelle fondation, qu'il juge absolument indispensable.

Il fait part de son expérience personnelle, indiquant qu'il a un enfant ayant étudié à l'Université d'Orléans, tandis que ses deux autres enfants ont étudié à l'Université Paris-Dauphine. Il souligne qu'à Dauphine, il existe une fondation qui permet aux anciens étudiants et aux parents de contribuer financièrement. Il regrette qu'il ne puisse pas faire de même pour l'Université d'Orléans. M. MONTILLOT insiste sur le potentiel que pourraient représenter les *alumni* pour soutenir la Fondation et contribuer à son développement. Il cite un exemple de conseil d'administration auquel il a assisté récemment, où le président de la Fondation Dauphine et l'ex-président de l'université ont expliqué comment leurs fondations leur permettaient de réaliser des investissements et de financer des dépenses de fonctionnement, notamment pour soutenir les étudiants, y compris dans des projets de logement. Il affirme qu'il serait pertinent que l'Université d'Orléans investisse dans ce domaine.

Le Président confirme qu'une réflexion est en cours à ce sujet. Il mentionne le travail important réalisé sur les différents statuts de Fondation possibles. Il précise que le statut le plus approprié serait probablement celui d'une Fondation partenariale, bien que ce projet ait été ralenti en raison de la période actuelle, jugée inappropriée pour ce type d'initiative. Le dossier reste toujours à l'étude.

M. BAUCHIRE précise que l'objectif est de bien préparer les statuts de la Fondation, en prenant le temps de la réflexion et de la co-construction avec les partenaires afin de garantir sa pérennité. Il souligne qu'il existe des exemples de fondations mal pensées et mal administrées dans d'autres lieux, et qu'il est essentiel d'éviter de tels écueils. Il confirme que la Fondation sera *a priori* une fondation partenariale, mais qu'un travail approfondi sera effectué avant sa mise en place.

Le Président fait également référence à des exemples de fondations en difficulté, comme celle du réseau Polytech, qui nécessite un refinancement important. Il indique qu'une réflexion est en cours pour comprendre les raisons de ces échecs et éviter de reproduire les mêmes erreurs.

M. BAUCHIRE souligne la complexité des missions liées à cette Fondation, qui s'inscrivent dans des programmes plus larges de l'université tels que France 2030, PUI et Ambition CVL. Il rappelle que ces actions ne sont pas seulement une liste d'activités, mais qu'elles impliquent un travail de qualité, avec une véritable pérennisation et consolidation des actions. Il met également en avant l'importance du rôle de facilitateur joué par Mme MAITRE, qui facilite les interactions entre l'université et les partenaires extérieurs. Cette approche permet de faire avancer plus rapidement les dossiers et de faciliter le fonctionnement global. Il souligne enfin que cette mission, bien que difficile à évaluer, est essentielle pour le bon fonctionnement de l'université.

Le Président remercie Mme MAITRE et M. BAUCHIRE et propose de poursuivre l'étude des points de l'ordre du jour.

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

6. Délibération portant modifications de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme chimie

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante à présenter le projet de modifications de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme chimie.

M. RINGUEDE explique que la formation à Cracovie a déjà été votée, mais qu'il est nécessaire de la représenter en raison de petites modifications proposées par les partenaires polonais. Il précise que ces modifications sont généralement mineures, mais cette fois-ci, il y a un ajout important. Il est donc jugé nécessaire de présenter à nouveau cette convention pour validation.

Le Président confirme que la convention a été approuvée avec les résultats suivants : 22 votants, 20 votes pour, 2 contre, et 0 abstention.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les modifications de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme chimie au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	7
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les modifications de la convention d'application à l'accord-cadre avec l'université Jagellonne de Cracovie (Pologne) pour la délivrance d'un double diplôme chimie sont adoptées à l'unanimité.

7. Délibération relative aux propositions d'attribution de subventions aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante à présenter les propositions d'attribution de subventions aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Répondant à l'interrogation de M. CLOISEAU sur le financement des séjours au ski, M. RINGUEDE souligne tout d'abord leur impact en matière de développement durable. Il évoque la récente prise de position de certains responsables, qui remettent en question l'encouragement de telles activités.

Il admet être quelque peu gêné par ce sujet, tout en reconnaissant qu'il est difficile de contester l'attrait du ski pour les étudiants, notamment ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de le pratiquer. Il précise cependant que cette question revient régulièrement lors des réexamens des critères de la Commission FSDIE, dont les élus ne souhaitent pas retirer cette option pour les étudiants.

Le Président explique que le débat sur les séjours au ski devient récurrent puis donne les résultats du vote relatif à la commission FSDIE : 17 votes pour, 2 contre et 3 abstentions. Le Président fait ensuite référence aux discussions précédentes sur les sports motorisés, en particulier les courses de karting. Il pense que la Commission FSDIE pourrait, à l'avenir, voter contre ce type d'activités. Il ajoute que ces débats sont naturels, étant donné que la commission est composée d'étudiants, et que ces préoccupations sont légitimes.

Le Président soumet les propositions d'attribution de subventions aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	6
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les propositions d'attribution de subventions aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) sont adoptées à l'unanimité.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

8. Délibération portant approbation de la charte Science Ouverte de l'Université d'Orléans

Le Président invite Mme LUCAS, chargée de mission Sciences Ouvertes, à présenter la charte Science Ouverte de l'Université d'Orléans.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. THANY pose la question du plan de gestion des données, en particulier la gestion des données pour les sciences ouvertes. Il exprime des préoccupations relatives à la difficulté de résoudre ce problème, qu'il décrit comme insoluble. Il explique que de nombreux journaux scientifiques exigent désormais une gestion spécifique des données, notamment en ce qui concerne les serveurs utilisés. Selon lui, l'Université dispose d'un Data Centre, mais le problème persiste : personne ne semble réellement gérer cette question et il n'y a pas de contact clair. Pour mener à bien de la science ouverte, il est, selon lui, essentiel de savoir où et comment gérer ces données. M. THANY ajoute que lorsqu'il se tourne vers le Data Centre ou la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour obtenir des réponses, on lui explique que l'espace de stockage disponible est insuffisant et qu'il est difficile de savoir où placer les données. Il exprime son incompréhension face à cette situation.

Mme LUCAS précise que le Data Centre n'est pas conçu pour héberger ce type de données. Ce point a été pris en compte dans une charte rédigée en collaboration avec le Vice-président numérique. Une liste de besoins a été établie, incluant le besoin d'hébergement des données. Ces éléments ont été notés et sont en cours de traitement. L'atelier de la donnée, récemment inauguré, permet, quant à lui, de déposer des données sur des plateformes comme *recherche data*. Un problème majeur persiste toutefois : l'absence de personnel qualifié pour gérer le traitement des données. En effet, bien que des plateformes existent pour le dépôt de données, il est nécessaire d'ajouter des métadonnées et de nettoyer les données avant leur dépôt, ce qui requiert des compétences spécifiques. Il n'y a actuellement pas de personnel dédié à cette tâche, ce qui empêche la mise en place d'un espace dédié à l'Université d'Orléans sur ces plateformes.

Ces points seront intégrés dans la feuille de route et une solution sera envisagée dans le futur. Mme LUCAS évoque aussi l'existence de plateformes nationales qui peuvent être utilisées selon les disciplines.

Le Président complète la réponse en précisant que, au niveau régional, la solution choisie n'est pas de répondre individuellement par établissement, mais de centraliser cette fonction au sein de l'atelier de la donnée, hébergé par la Maison des Sciences de l'Homme (MSH). Cet atelier a pour vocation d'accompagner chercheurs et enseignants-chercheurs dans la gestion et le dépôt des données. Il ajoute que l'atelier de la donnée est piloté par Xavier RODIER et qu'il est encore en phase d'installation, avec une réelle opérationnalité attendue dans environ un an et demi.

M. THANY évoque les défis liés à la gestion des données au sein de l'Université, en soulignant que les besoins en ressources sont très différents entre les disciplines. Il évoque les différences entre les sciences humaines et sociales (SHS) et les sciences dites « dures », notamment en biologie, où les volumes de données sont colossaux. Il indique qu'au sein de son propre laboratoire, face à ces besoins énormes, l'équipe a dû acheter des serveurs pour gérer ces données, faute d'une solution centralisée adaptée.

Le Président évoque un autre problème majeur lié aux données : celui des volumes générés par les astronomes, en particulier ceux qui étudient les étoiles, dont les données dépassent le volume total des données de l'ensemble de l'établissement en une semaine. Il déconseille l'achat de serveurs à l'échelle individuelle des laboratoires, soulignant que l'idée de mutualiser les ressources est la meilleure solution. Le Président met en avant la nécessité d'un personnel dédié pour assurer la gestion et la conservation des données tout au long de leur cycle de vie, ce qui ne peut pas être fait au niveau des laboratoires. Il précise que l'atelier de la donnée, qui sera opérationnel à terme, fournira ce service de manière centralisée, avec une équipe dédiée à la gestion des données dans tous les domaines. Au début, l'atelier sera principalement axé sur les SHS, car ce sont ces départements qui ont pris les devants, mais il est prévu que des chercheurs d'autres disciplines soient également impliqués.

M. THANY indique que, bien que la discussion sur la gestion des données ait commencé il y a environ 5 ou 6 ans, il est convaincu que ce retard sera rattrapé. Malgré la situation actuelle, les services sont sécurisés, avec un accès contrôlé par des mots-clés et surveillé pour s'assurer que tout fonctionne correctement.

Le Président affirme qu'il n'y a aucun doute sur la sécurité des données, mais qu'à ce stade, étant donné que la mise en place des solutions n'est pas encore finalisée, il existe des solutions temporaires. Il réaffirme que la solution cible à moyen terme est l'atelier de la donnée à l'échelle régionale, pour couvrir tous les établissements de la région Centre.

Mme LUCAS ajoute qu'un appel a été lancé auprès des directeurs de laboratoires pour désigner des correspondants dans chaque laboratoire. L'objectif est de mieux comprendre les besoins spécifiques à chaque discipline et d'être plus efficace dans la gestion des données.

M. THANY confirme que leur laboratoire utilise déjà un serveur interne et un autre système national pour la gestion des données.

L'absence de solution à l'échelle de l'établissement les a cependant contraints à utiliser ces alternatives. Il exprime son espoir que la solution centralisée soit mise en place, car cela améliorerait la situation. Il évoque également la fatigue de ses collègues en raison de la complexité du projet.

Le Président insiste sur l'importance d'aller au bout du projet, des financements ayant déjà été obtenus pour cela.

Mme CHAUMEIX indique s'être demandée pourquoi, dans le cadre des discussions, les textes incitaient à adopter certaines pratiques, mais ne les rendaient pas obligatoires. Cela suggère un questionnement sur la rigueur des recommandations et si certaines pratiques devraient être imposées plutôt qu'encouragées.

Mme LUCAS explique que, dans certaines disciplines, il est difficile d'imposer des changements radicaux, car cela pourrait perturber la façon de travailler des collègues. Plutôt que d'imposer ces changements, il a été choisi de les encourager et de guider progressivement vers la direction souhaitée, sans forcer la main.

Le Président ajoute qu'il existe une différence d'approche, ce qui pourrait faire référence à une manière plus souple et moins contraignante d'aborder la transition. Il met en lumière une différence de gestion entre les universités et le CNRS, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des directives. Tandis que le CNRS adopte une approche plus directive, où les chercheurs peuvent être pénalisés si certaines exigences ne sont pas respectées (lors du rapport annuel, par exemple), les universités ont une approche plus flexible et progressive. En raison de la diversité disciplinaire, en particulier dans les sciences humaines et sociales (SHS), certaines disciplines, comme le droit, ont des pratiques différentes vis-à-vis des éditeurs et ne sont pas encore prêtes à répondre à des obligations strictes de gestion de données. L'objectif dans les universités est de concilier toutes les disciplines sans créer de tension excessive, ce qui explique pourquoi l'implémentation est plus graduelle. Le Président explique que les disciplines telles que les mathématiques et la physique sont plus avancées dans ce domaine, contrairement à d'autres qui rencontrent des obstacles plus importants.

Mme LUCAS évoque un cas où une université a forcé ses chercheurs à publier une version complète de leurs travaux, ce qui a conduit à un procès après qu'un chercheur ait contesté cette obligation. Cela souligne la question de la légalité des obligations imposées aux chercheurs, notamment concernant le droit d'auteur et les contrats avec les éditeurs.

Mme CHAUMEIX soulève deux enjeux distincts concernant les serveurs de données : la conservation à long terme des données de recherche (pour garantir leur disponibilité en cas de vérification future) et l'obligation de rendre ces données accessibles au public, notamment dans le cadre de programmes européens, ce qui nécessite un serveur accessible de l'extérieur.

Le Président reconnaît la difficulté d'établir une gestion pérenne des données, notant que les solutions actuelles sont souvent mises en place au cas par cas, par projet, ce qui n'est pas durable. L'atelier de la donnée vise à fournir une solution régionale et pérenne pour gérer les données de manière plus centralisée.

Mme QUILICHINI évoque le problème éthique de publier une version antérieure d'un texte, ce qui pourrait être perçu comme une tromperie vis-à-vis des éditeurs.

Le Président précise que de tels conflits peuvent durer longtemps et qu'il est préférable de se concentrer sur des solutions pratiques pour la gestion des données.

Le Président soumet la charte Science Ouverte de l'Université d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la charte Science Ouverte de l'Université d'Orléans est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

9. Délibération autorisant le Président de l'Université d'Orléans à se constituer partie civile ès-qualité

Le Président présente le projet de délibération autorisant le Président de l'Université d'Orléans à se constituer partie civile au nom de l'Université d'Orléans.

Le Président informe les administrateurs d'une convocation reçue du Tribunal correctionnel. Cette convocation concerne une affaire judiciaire impliquant un ancien directeur de composante, accusé de détournement de fonds publics *via* des frais de déplacement fictifs, entre autres chefs d'accusation.

Le Conseil est ainsi invité à voter pour autoriser le Président à se constituer partie civile au nom de l'Université d'Orléans. Cela permettrait à l'université : d'accéder au dossier judiciaire, d'une part, et de demander une réparation financière si le jugement le permet.

Le Président propose aux administrateurs de se positionner sur le mode de vote (main levée ou bulletin secret). Un membre s'abstient de voter et un autre administrateur demande un vote à bulletin secret, entraînant l'organisation de ce mode de scrutin.

Le Président rappelle que les éléments nominatifs ne doivent pas sortir du cadre du Conseil d'Administration. La confidentialité est soulignée comme essentielle.

Le Président propose aux administrateurs de voter à bulletins secrets pour donner ou non l'autorisation au Président de l'Université d'Orléans à se constituer partie civile au nom de l'Université d'Orléans. Les choix proposés sont les suivants : Favorable, Défavorable, Blanc.

Les résultats sont les suivants :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	6
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	21
Blancs ou nuls :	4

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	1

→ **Vote du Conseil** : l'autorisation du Président de l'Université d'Orléans à se constituer partie civile ès-qualité est adoptée.

10. Délibération portant attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours

Le Président présente le projet d'attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT confirme que la Fondation Orléans participe au financement du projet via une subvention.

Le Président confirme que la Région apporte également un soutien financier.

Le Président soumet l'attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	7
Total :	22

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution d'une subvention à l'Association du Tutorat Santé Tours est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND